



ARTHAZ

Pont-Notre-Dame



N°18



Chères Arthaziennes,
chers Arthaziens,

C'est avec l'énergie du désespoir face aux incivilités que j'écris cet éditto aujourd'hui. En effet, elles sont de plus en plus nombreuses sur notre commune, et de plus en plus crispantes.

Déjections canines, dépôts sauvages d'encombrants et autres déchets, stationnements désordonnés voire totalement imprudents, graffitis et autres dégradations de mobiliers urbains, et j'en passe et des meilleures !

La nouvelle aire de jeux, tant appréciée des familles, pour petits et grands, est ouverte depuis le début du printemps 2023, et déjà, hélas ! Nous devons procéder à des réparations coûteuses. Le portillon de d'accès vers les jeux des plus petits, complètement cassé, a dû être refait. Il s'agit là de la sécurité de vos enfants... C'est navrant ! Tout comme les tags sur les murs de l'école et de la mairie. Énergie et finances perdues bêtement...

GRAFFITIS / TAG : DE 200 À 3 750€ D'AMENDE



VANDALISME : DE 200 À 30 000€ D'AMENDE + 2 ANS DE PRISON



DÉJECTIONS CANINES = 135€ D'AMENDE



Et que dire des « cacas » de nos amis les chiens ? Est-il normal que ces derniers se soulagent sur l'aire de jeux ou à proximité ?

Ne pouvons-nous pas ramasser derrière eux ? Nous avons réfléchi sur ce sujet, sur des solutions pour éviter, ou tout du moins, limiter les petits ou gros cadeaux de nos animaux. Il a été décidé de laisser aux propriétaires de chiens la responsabilité de s'équiper pour ramasser les déjections de leurs bêtes. Où est passé votre civisme ?

CHIENS NON TENUS EN LAISSE : 30€ D'AMENDE



Par ailleurs, je vous rappelle que même en campagne, les chiens doivent être tenus en laisse, en tout temps.

Mesdames, Messieurs les propriétaires de chiens, tenez vos animaux et ramassez leurs crottes, que diable ! Et ce, y compris dans les champs ! Les propriétaires et exploitants agricoles ne sont pas obligés de subir les excréments de vos chiens ! Lesquels, d'ailleurs, peuvent être porteurs de maladie, pouvant malencontreusement se retrouver dans l'estomac des bovins, et donc par ricochet, dans le vôtre !!!

et autres poubelles parfois odorantes sont laissées à côté des containers, alors que ceux-ci sont quasiment vides ! Laisseriez-vous vos déchets à côté de votre poubelle vide dans votre cuisine ? Probablement pas. Alors pourquoi le faire aux containers ? Par ailleurs, nous constatons également que certains sacs-poubelles sont bien trop grands pour entrer dans le container, et de fait, vous les laisserez à côté comme des pouacres...

Et qu'en est-il des encombrants ? On trouve de tout, aux abords des containers, mais aussi et surtout sur les petits chemins un peu isolés, aux abords des forêts... Canapés, jantes, armoires défoncées, et autres débris dégoûtants laissés là, en attendant qu'une bonne âme s'en charge. Pour rappel, la déchèterie intercommunale est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 15. Ce sont des horaires plus que convenables pour permettre à tout un chacun d'aller y déposer son bazar. Et le badge d'accès, gratuit, est donné sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

DÉPÔT SAUVAGE : 1 500€ D'AMENDE



STATIONNEMENT GÊNANT : 135€ D'AMENDE



La vitesse, maintenant. Que dire... Nous investissons chaque année pour des panneaux, marquages au sol, et même un radar pédagogique. Et pourtant, force est de constater qu'il doit y avoir un concours des plus grosses infractions au Code de la route : vitesse, régimes de priorités, etc. Faut-il attendre qu'un drame ait lieu ? Qui sera à blâmer, je vous pose la question ?

Et passez, je vous prie, faire un tour du côté de l'école aux heures d'entrée et de sorties des enfants. C'est à celui qui sera garé le plus près, même si c'est totalement anarchique, sur les trottoirs, dans l'herbe... Tout cela pourquoi ? S'éviter quelques pas de plus ? Mesdames, Messieurs, je vous en prie, un peu de respect, un peu de lucidité ! Garez-vous correctement, sur des places de parking marquées (il y a aussi le parking de la salle communale, qui est à 50 m) ; faites attention aux enfants lorsqu'ils sortent de l'école. Faites également attention, à pied, avec vos enfants, et empruntez les trottoirs, circulez de manière sécurisée.

Nous avons installé des barrières pour éviter que les enfants marchent sur le parking, mais nous constatons tous les jours une nonchalance et une insouciance caractérisées. Je ne veux pas être le témoin d'un malheur.

Pour ce qui est du voisinage. Nous sommes dans un village, où la tranquillité de chacun est de mise. Vous avez fait le choix de vivre dans un milieu rural, pour le calme, pas pour subir des nuisances. Il incombe à chacun de respecter les heures pour les tontes, et de manière générale, le bruit (attention aux aboiements). Mais également, question de respect, tailler ses haies et ses arbres afin qu'ils ne soient pas une gêne visuelle, ou pour marcher sur un trottoir ou un bord de route sans être obligé de faire un écart sur la voie de circulation. Restez vigilant que vos arbres, haies et autres ne débordent pas chez les autres, sur la route ou autre, et tout le monde sera content.

TROUBLES DU VOISINAGE : 69€ D'AMENDE



En outre, je vous rappelle que tous les travaux engagés sur votre propriété sont soumis à une autorisation du droit des sols. Une délibération a été prise au printemps afin de pouvoir verbaliser les contrevenants. Renseignez-vous en mairie pour connaître les démarches, et vérifier la faisabilité de votre projet. Trop nombreux sont ceux qui, parce qu'ils sont chez eux, estiment qu'ils font comme ils veulent. Sachez à toutes fins utiles, que la commune est en droit de faire procéder à la destruction de ce qui aura été fait sans autorisation. Ce serait dommage d'avoir engagé des frais pour rien.

Un édito moralisateur, j'en conviens, mais ce sont des constats quotidiens, que nous faisons, de nous-même, et par ce que vous nous faites remonter.

En écrivant ces mots, aujourd'hui, je pense à nos agents communaux, qui, chaque semaine, perdent un temps précieux à ramasser vos saletés ; aux enfants de la commune à qui l'on apprend à trier ses déchets, économiser l'eau, traverser sur les passages piétons, alors que nous-même, nous ne respectons rien.

C'est cela qui nous mènera à plus de répréhension, et qui nous a menés à la création d'un service de police pluri-communale, qui, très bientôt, sera en mesure de mettre un peu d'ordre dans tout cela.

Nous avons la chance de vivre dans un milieu rural, loin des désagréments de la ville, du tout béton, et du bruit, pourquoi priver les habitants de la tranquillité ?

C'est dommage, Mesdames, Messieurs, d'en arriver là. Mon but est de vous alerter, de vous enjoindre à plus de vigilance pour qu'Arthaz conserve sa tranquillité et son bien vivre.

Le village n'est pas une poubelle ! Le village n'est pas un circuit automobile ! Le village n'est pas une canisette géante ! Le village n'est tout simplement pas en dehors des lois ! Nous ne pouvons pas nous prétendre les héritiers des irréductibles gaulois en nous comportant comme des mufles incivilisés.

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous un bel été, de bonnes vacances, et que tous, nous puissions vivre heureux et dans des conditions sympathiques.

Régine MAYORAZ,
Maire d'ARTHAZ PONT NOTRE DAME.

« La rue aux enfants » Un évènement réussi pour le futur voyage à Paris des membres du conseil municipal des jeunes « CMJ Arthaz Pont Notre Dame ».

Le samedi 17 juin 2023, notre village a pris une allure festive et joyeuse, grâce à l'évènement « La rue aux enfants », organisé par le conseil municipal des jeunes. Cette journée spéciale avait pour objectif de récolter des fonds pour financer leur voyage à Paris, une initiative qui a su mobiliser petits et grands.

Dès l'après-midi, les enfants, accompagnés de leurs parents, ont commencé à affluer vers le lieu de l'évènement. La rue, habituellement animée par le bruit des voitures, était cette fois-ci remplie de rires d'enfants.

Le conseil municipal des jeunes a fait preuve d'une grande créativité en proposant une multitude d'activités pour tous les âges. Des ateliers de coloriage, de jeux, tels que le mikado, des courses de sacs, un ministade de foot, un parcours de vélos et de trottinettes, un baby-foot, un grand château gonflable a été mis en place. Ils ont aussi pensé aux gourmands en proposant une vente de boissons fraîches, de bonbons ainsi que des gâteaux qui ont été confectionnés par des parents que nous remercions vivement.



L'évènement a non seulement permis de divertir les enfants, mais aussi de sensibiliser la communauté à l'importance de soutenir les initiatives des jeunes. Les fonds récoltés lors de cette journée seront utilisés pour financer un voyage à Paris, une expérience éducative et culturelle qui promet d'être inoubliable pour nos jeunes citoyens, et qui aura au programme la visite du Sénat et l'Assemblée Nationale.

La réussite de « La rue aux enfants » témoigne de l'engagement du conseil municipal des jeunes envers leur communauté et de leur capacité à mobiliser et à inspirer. Leur dévouement et leur énergie ont permis de transformer une simple idée en un évènement mémorable qui a non seulement atteint son objectif de collecte de fonds, mais a aussi créé des souvenirs précieux pour tous les participants.

En conclusion, « La rue aux enfants » a été un véritable succès à renouveler, un évènement qui a su allier amusement et solidarité. Il ne fait aucun doute que le voyage à Paris sera une expérience enrichissante pour nos jeunes. Nous attendons avec impatience de voir ce que le conseil municipal des jeunes nous réserve pour leur prochaine initiative.



URBANISME

Vous avez un projet de construction ou d'extension d'une construction, vous souhaitez démolir un bâtiment ou modifier une façade...? Tous ces travaux nécessitent une autorisation de la commune. **Vous modifiez l'aspect extérieur de la maison (véranda,...) ou construisez sur le terrain (piscine, clôture,...)**



EVOLUTION DES HORAIRES DU SERVICE COMMUN URBANISME D'ARVE & SALEVE

Depuis Mars 2023, Arve & Salève
a fait évoluer l'accueil
de son service commun urbanisme

Les particuliers peuvent à présent
contacter ce service
au 04 50 43 43 36
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Les permanences techniques avec un
agent instructeur se font sur RDV les
lundis et jeudis de 14h à 17h

La prise de RDV se fait par téléphone ou
sur internet www.arve-saleve.fr
à la rubrique Urbanisme

Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARBUSIGNY - ARTHAZ PRO - LA MURAZ - MORNETIER-MORINEX
NANOVY - PERS-JUSY - REGNIER-ESERY - SCIENTRIER

Avant le début de tout nouveau projet, il est vivement conseillé de prendre contact avec le service Urbanisme de la commune afin de vérifier sa faisabilité, même si ce projet n'est encore qu'une idée.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport au règlement du PLU (plan local d'urbanisme de la commune).

Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager, de démolir...) ou une déclaration préalable.

Toutes ces démarches d'urbanisme font l'objet d'une instruction par la commune du lieu de vos travaux. Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune est assuré par le Service Commun d'Urbanisme de la Communauté de Commune Arve & Salève.

Votre demande doit être déposée, obligatoirement, dans la mairie de la commune concernée par votre projet, sous forme papier ou dématérialisée.

Depuis le 1er janvier 2022, les particuliers et les professionnels ont la possibilité de transmettre leurs demandes d'autorisation d'urbanisme à leur mairie de façon dématérialisée. Ceci se fait grâce une **plateforme de saisine par voie électronique (dénommée SVE)** accessible sur le site internet de la mairie concernée par le projet.

Vos travaux doivent être conformes à la demande déposée et validée par le service urbanisme de votre commune.

Pensez à ramener en mairie le formulaire de fin de travaux (DAACT) obligatoire en cas de vente.

Retrouvez toutes les informations et les formulaires en ligne sur le lien :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/

Pour plus d'informations, consultez les sites suivants :

www.cadastre.gouv.fr - www.geoportail-des-savoie.org

Archives départementales : Cadastre (Mappes sardes de la Haute-Savoie (1728-1738) / Cadastres napoléonien et français (1812-1930) / Cadastre rénové (1930-1970).





QUELQUES DEFINITIONS

La surface taxable :

Somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau et de hauteurs supérieures à 1,80m, mesurées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment et déduites des surfaces de vide et des trémies.

La taxe d'aménagement :

Instituée par la commune et le département et calculée par les services de l'Etat, elle est exigible pour chaque construction, agrandissement ou aménagement nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Il fixe les règles et les servitudes d'utilisation des sols de la commune. Consultation du PLU en mairie ou sur le site internet de la commune.

Les Plans de Préventions aux Risques (PPR) :

Ils précisent l'utilisation des sols selon certains risques potentiels.

Le règlement de lotissement :

Il s'ajoute au règlement du PLU et s'impose à tous les colotis durant les 10 premières années de l'autorisation de lotir.

Le Code civil :

Il recense les servitudes de vues et de jours en limite séparative ou encore les distances de plantation.

RE 2020 :

Elle s'applique à toute construction ou réhabilitation (habitation, bureaux et enseignement) depuis le 1er janvier 2022. Les extensions seront soumises à cette réglementation environnementale à compter du 1er janvier 2023. Les autres typologies de bâtiment seront soumises à la RE2020 en 2023 également.

CONTACTS POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET

Prise de RDV : 04 50 43 46 14
urbanisme@arve-saleve.fr

Permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74) :
Sur rendez-vous, à Arve & Salève Communauté de Communes, un mercredi après-midi par mois.

Permanences Service Commun Urbanisme :
Sur rendez-vous, les mardis et jeudis : 9h-12h et 14h-17h
Arve & Salève Communauté de Communes
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY

Pour télécharger votre CERFA et vous faire accompagner dans son remplissage, rendez-vous sur Service-Public.fr, rubrique «Services en ligne et formulaires»

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.service-public.fr

VOS GESTIONNAIRES DE RESEAUX

-  **Electricité :** ENEDIS ou SAIC Pers-Loisings selon secteur
ENEDIS : 09.69.32.18.74
SAIC : 76 Chemin du Beule
74930 Pers-Jussy - Tel. : 04.50.94.46.89
-  **Eau potable & assainissement :** Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
SRB : 85 Route de Serry
74250 Fillinges - Tel : 04.50.95.71.63
-  **Eaux pluviales & Voirie communale :**
cf mairie concernée par votre projet
-  **Gaz / GRDF :**
Tel : 09.69.36.35.34
-  **Opérateurs de téléphonie :** SFR / Orange / Free / Bouygues Telecom
Contacter le gestionnaire responsable sur votre commune

MON PROJET D'URBANISME



Vous souhaitez réaliser des travaux de construction ou d'aménagement ?

Selon leur importance, ils peuvent être soumis à une demande d'autorisation. Celle-ci permet à la commune de vérifier la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur.

Il est nécessaire de vous informer de la faisabilité du projet, notamment en consultant le PLU de votre commune et tout autre document applicable.

Pour vous aider dans l'élaboration de votre projet d'urbanisme, voici quelques informations à connaître. Si des questions et des doutes persistent, adressez-vous à votre commune.



ARBUSIGNY - ARTHAZ PND - LA MURAZ - MONNETIER-MORNEIX
NANGY - PERS-JUSSY - REIGNIER-ESERY - SCIENRIER

RAPPEL DEFINITIONS :

L'emprise au sol (ES) est une projection verticale du volume de la construction.



Emprise au sol

La surface de plancher (SP) est la surface taxable déduite des surfaces de stationnement et des combles non aménagés.



Surface de plancher

TYPES DE DOSSIERS A DEPOSER SELON LE TYPE DE TRAVAUX :

Travaux sur une construction existante

- * Modification de l'aspect extérieur de la construction
- * Changement de destination sans modification de l'aspect extérieur

Déclaration préalable

Construction nouvelle

- * ES ou SP inférieure à 5m² et H supérieure à 12m
- * ES ou SP entre 5m² et 20m² et H inférieure à 12m

Déclaration préalable

- * ES ou SP supérieure à 20m²

Permis de construire

Extension d'une construction existante

Droit commun

- * ES supérieure 5m² ou SP inférieure 20m²

Déclaration préalable

- * ES ou SP supérieure à 20 m²

Permis de construire

Zone U du PLU

- * ES ou SP inférieure à 40m² et surface totale inférieure à 150m²
- * ES ou SP compris entre 20 et 40m² et surf. totale supérieure à 150m² ou si * ES ou SP supérieure à 40 m²

Permis de construire

Démolition

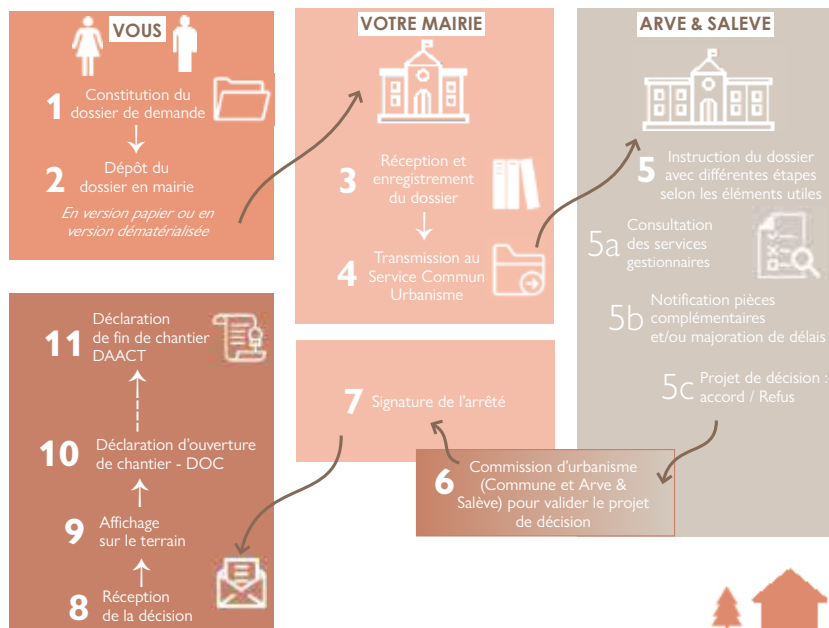
- * Commune qui a instauré le permis de démolir
- * Construction inscrite au titre des monuments historiques ou identifiée par le PLU

Permis de démolir

Lotissement

Sans	Avec
	Création ou aménagement de voies, espaces ou équipements communs à plusieurs lots et internes
Déclaration préalable	Permis d'aménager

LE CIRCUIT D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Après 2 années sans cérémonie, les premiers vœux du Maire de cette mandature se sont déroulés le 14 janvier 2023.

Mme Le Maire Mme Régine MAYORAZ accompagnée de son conseil municipal et de M. Bernard BOCCARD Conseiller Départemental a fait le bilan des différents projets menés depuis 3 ans.



- Reprise de la cantine et de la garderie.
- Création du centre de loisirs.
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- Renouvellement de la délégation de service public pour la micro crèche.
- Rénovation d'1/3 de l'éclairage public
- Amélioration de la sécurisation des routes : zone 30, réfection de partie du marquage au sol, achat d'un radar pédagogique.
- Démarrage de l'aire de jeu
- Renouvellement et suivi de maintenance du parc informatique.
- Agrandissement de l'école
- Refonte du site internet de la commune

Mme Le Maire a ensuite remercié les maires des communes voisines et de l'intercommunalité ainsi que différentes collectivités et administrations qui ont soutenu la commune (le Département, l'État et la Région).

Elle a remercié également les acteurs économiques, les artisans, les commerçants et les professionnels installés sur la commune ainsi que toutes les associations pour dynamisme au sein de la commune.

C'est avec les pompiers que la cérémonie s'est terminée. Après avoir été remercié pour leur engagement envers la population, leur sécurité et protection, des remises de médailles ont été faite.



- Alexis ROUX-NADER nommé au grade de Caporal
- Alexandra LAPLACE nommée au grade de Caporal
- Florian MARTIN distinction de 1^{ère} Classe
- Marie-Line STYPULKOWSKI distinction de 1^{ère} Classe
- Mathieu LECILLIER diplômé Formation Initiale Complète

La médaille d'ARGENT UDSP remis au Lieutenant Gilbert MARCE et à l'Adjudant Pierre VIAL pour services rendus à la cause des sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie

Après avoir présenté ses meilleurs vœux pour l'année 2023, Madame Le Maire a invité l'ensemble des personnes présentes à prendre le verre de l'amitié autour d'une belle collation.



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

L'ensemble de la population a été convié à la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

C'est entouré des pompiers, la présence des CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et des élus que Madame Le Maire a lu le message de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et de la Mémoire.



Pour l'occasion, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts. La cérémonie s'est terminée après avoir observé une minute de silence et l'écoute de la Marseillaise. Toute l'assemblée s'est retrouvée à la salle communale.



Elle a pu prendre connaissance de l'exposition proposée par l'association 39/45 ERRA relatant la résistance en région annemassienne.

Le président de l'association Monsieur DETRUCHE a présenté le travail et l'exposition de l'association et a invité toutes personnes à prendre connaissance des différents thèmes. Plusieurs membres de l'association étaient présents pour renseigner les personnes qui le souhaitaient.

Le traditionnel vin d'honneur clôtura cette cérémonie.

Le 13 juillet 2023

Le Comité des Fêtes avec le CMJ (Conseil Municipal des jeunes) ont organisé la soirée de célébration de la fête nationale au stade de foot.

3 Food Trucks (Le Rdv Des Sans, MR. RIBS et Chez Dom) ont assuré la restauration et le CMJ a proposé des pâtisseries, crêpes et pop-corn pour financer leur voyage à Paris.

À 22 heures 30, un magnifique feu d'artifice a été tiré.



Tout au long de la soirée, un karaoké animé par Olivier GARNIER a connu un vrai succès.

La soirée s'est prolongée tard autour de la buvette très sollicitée.



39-45 ERRA

ERRA a proposé son exposition sur la Résistance qui s'est tenue à la salle communale d'ARTHAZ du 8 au 10 mai 2023.

Association loi 1901, nous sommes descendants de résistants (es) de la région Annemassienne et avons réalisé, au cours de ces quatre années passées, un travail de recherche d'archives écrites, audio et orales, issues de nos familles et d'anciens résistants.

Nous avons pu ainsi réécrire en tant que passeurs de mémoire, l'histoire vécue de ce territoire pendant ces sombres années, de Genève aux portes de la Vallée du Giffre.

À la demande de nos anciens, nous avons au-delà des faits, insisté sur les valeurs républicaines qui les ont animées et les dogmes qu'ils ont combattus, en direction de tous mais surtout de la jeunesse.

> Vous êtes intéressés ? Contactez-nous !

erra39.45@hotmail.com
ERRA 35/45 Complexe MARTIN LUTHER KING Rue du Dr Baud BP60
74100 ANNEMASSE



Résistant FFI

Au-delà de nos expositions et projections, nous pouvons également proposer une animation, grâce aux objets et mannequins de la collection d'Hervé BROCCARD.



Déporté

Résistants et protagonistes de la Répression



Avec le concours iconographique d'Hervé BROCCARD petit fils de résistant AS et les recherches de Jean -Claude CARROTTE fils de compagnon de la libération.



Les descendants (es) de Résistants (es) en région Annemassienne
Vous proposez avec ce document



Leurs Expositions

> Qui sommes-nous ?

Descendants de ces hommes et femmes, qui ont lutté et se sont battus pour libérer notre pays du joug nazi et de ses valets collaborateurs.

Vous les retrouverez au fil de l'expo.



Nous avons été agréablement surpris de la fréquentation et de l'intérêt des visiteurs, posant de nombreuses questions ou apportant leurs anecdotes. Il faut rappeler que la commune d'Arthaz est l'un des points de départ (ancien garage DUFURNET situé dans le virage avant le pont de la Menoge) des colonnes FTPF allant libérer Annemasse.

Aujourd'hui la situation en Europe de l'Est nous montre que le combat entre valeurs démocratiques et autocratiques est toujours d'actualité et c'est donc aux jeunes générations de s'en emparer.

Nous remercions Mme Régine MAYORAZ, Maire, son Conseil Municipal et plus particulièrement M. Bruno THABUIS pour son aide et pour l'accueil qui nous a été réservé. Sans oublier l'organisation par M. Nathan EVREUX, professeur, de la visite des élèves - classe CM1/CM2 d'Arthaz - qui a réalisé un travail sur cette exposition.



Notre association est ouverte à toutes les personnes qui ont un lien avec la Résistance ou s'y intéressent, jeunes ou moins jeunes, et nos panneaux sont mis gratuitement à la disposition des Mairies et collectivités qui les demandent.

Voici notre email pour nous joindre : erra39.45@hotmail.com

Le marché



Le marché

La municipalité met en place un marché hebdomadaire le mardi de 15 heures à 20 heures.

Les personnes intéressées (commerçants, maraîchers, etc.) peuvent contacter la mairie pour connaître les modalités d'inscription.

L'aire de jeux a pris naissance sur la commune sur le terrain situé à côté de l'église.



Un espace pour les petits, un tracteur (cher à Mme le Maire), une toile d'araignée, des tables de ping-pong ainsi que l'installation de différents agrès satisferont un grand nombre de familles.

Le projet mené par M. Philippe ODE Conseiller municipal doit se finaliser dans les prochains mois avec différents équipements : bancs, tables, poubelles, terrain de pétanque et chemin piétonnier.





On s'éclate au périscolaire



Du lundi au vendredi, venez découvrir notre équipe dynamique et fun



Un peu de détente le matin



Viens te ressourcer à la cantine



On s'amuse avant le départ

Le centre est également ouvert durant les vacances et les mercredis avec une équipe toujours débordante d'énergie et de créativité.



Durant l'année 2022-2023 nous avons réalisé des activités sur le thème cinématographique (horreur, aventure, science-fiction romantique, ...)



Merci à tous les enfants d'avoir été présents cette année, et en souhaitant vous revoir plus nombreux pour 2023 – 2024. En quelques images nos activités prévues cet été.



Bilan de fin d'année scolaire - Projets et sorties :

- Le planétarium (toutes classes): Sphère installée dans la salle de motricité: présentation du ciel et planètes avec son et lumière.
- Sortie au château et domaine de RIPAILLE (CP et CE1)
- Sortie au château de MONTROTTIER (les maternelles)
- Cycle « savoir rouler » (toutes classes)
- Sortie d'orientation à REIGNIER (CE2 et CM2)
- Film d'animation (CE2)
- Sortie à FILLINGES (GS et CP)
- Conteuse (les maternelles)



Rentrée 2023

• Rentrée des classes le lundi 4 septembre 2023 à 8h20 des CP au CM2. Les listes de classe et les groupes seront affichés vendredi 1er septembre 2023 dans l'après-midi (prénom et initiale seulement)

Rentrée des maternelles

- Rentrée des PS: 8h20 à 10h00 (Pas de cantine et d'école/de sieste l'après-midi – 1 seul parent par enfant)
- Rentrée des MS: de 10h15 à 16h30
- Rentrée des GS: à 13h20 (pas d'école le lundi matin et pas de cantine)

Équipe enseignante

Départ de Mmes BRESSON Camille et GAZANION Sarah. Le nom des remplaçantes et l'organisation seront connus début juillet

- La liste des fournitures scolaires sera affichée aux panneaux de l'école
- Élection des parents représentants au conseil
- Date de réunion préparatoire le jeudi 7 septembre à partir de 18h30
- La réunion de rentrée se fera le mardi 12 septembre ou le vendredi 15 septembre à 18h30 dans les classes de vos enfants.

Journée ENS

La journée du plateau est une journée pédagogique organisée dans le cadre des actions ENS (Espace Naturel Sensible du plateau de Loêx). Les élèves de CM2 des communes d'ARTHAZ et de BONNE se retrouvent à la ferme BALTASSAT autour de différents ateliers :

- Un conte proposé par Muriel et Camille de la médiathèque de BONNE
- Atelier « nature » proposé par Solène de France Nature Environnement à la recherche du sonneur à ventre jaune
- Atelier « corridors écologiques » proposé par Coline et Julien de la Fédération des Chasseurs 74: l'impact de l'urbanisation sur les déplacements des animaux
- Moment de repos autour d'un pique-nique
- Atelier « fabrication du fromage » animé par Paysalp
- Découverte de la fabrication de la farine à la ferme BALTASSAT ainsi que de la culture des différents blés

C'est à vélos que les élèves de la classe CM2 de Nathan ont rejoint la ferme BALTASSAT. Lors de l'atelier nature les enfants ont pu voir l'habitat de différents animaux et principalement pu observer la chouette chevêche ainsi que des grenouilles. Malheureusement les sonneurs à ventre jaune n'étaient pas présents (terrain trop sec).

Ils sont repartis pour l'école en fin de journée avec le fromage qu'ils ont fabriqué et qu'ils dégusteront le lendemain à l'école.

Merci pour cette belle organisation de la commune de BONNE.



Kermesse de l'École

C'est avec joie que l'association du Sou'Rires, ainsi que tous les parents actifs, ont terminé cette belle année scolaire 2022-2023 par la kermesse de l'école le samedi 1er juillet.

Toute l'équipe enseignante avait imaginé un magnifique spectacle « A travers le temps » où les élèves excellaient entre théâtre et danse.

C'est ensuite que petits et grands ont profité de châteaux, pêches à la ligne, maquillages et jeux autour d'une paëlla, et évidemment de la traditionnelle buvette, pour fédérer et se réunir autour d'un moment de joie!

Le Sou a aussi organisé ce printemps la brocante et des ventes de gâteaux aux sorties d'école.

De nombreux projets ont été financés pour des activités diverses ou des transports, et nous en sommes ravis! Nous croyons que les petits élèves d'ARTHAZ aussi!

Maintenant place à un peu de repos pour cet été pour écrire une nouvelle page à la rentrée de septembre.



WATTY

Le programme « Watty à l'école » a été conçu par l'éco-entreprise Eco CO2 et est mis en œuvre par les animateurs d'Eco CO2 et d'Anim'Nature, avec la mascotte Watty accompagnant les élèves dans leur parcours. Le programme est labellisé par le Ministère de la Transition Écologique, qui finance 77 % de son coût pour faciliter l'adhésion à la transition écologique. Les écoles du territoire d'Arve et Salève et les communes, ont participé au programme « Watty à l'école ». Ce programme vise à sensibiliser les enfants du primaire à la transition écologique.



Sept écoles ont participé, sensibilisant ainsi 49 classes et environ 1 170 élèves de maternelle et primaire. Ce programme sera suivi l'an prochain par une trentaine d'autres classes d'Arve & Salève qui n'avaient pas pu en bénéficier cette année.

La dernière semaine de sensibilisation a eu lieu du 2 au 5 mai à l'école d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, semaine durant laquelle les élèves ont appris les écogestes et la transition énergétique.

En parallèle, un concours appelé « Watty » encourageait l'imagination et la créativité des élèves. Au total, dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, 1 368 réalisations ont été reçues par Watty et 152 ont été récompensées par le vote du public.



Des œuvres colorées et porteuses de sens, valorisant les économies d'énergie célébraient les 10 ans de Watty. Ce travail a été mené suite à 3 ateliers thématiques pendant l'année scolaire portant sur les économies d'eau, les économies d'énergie et les déchets.

Les élèves de la classe de CM2 de l'école d'Arthaz Pont Notre Dame, accompagnés de leur instituteur Nathan EVREUX, ont été lauréats au niveau régional du concours national Watty et ont remporté un prix pour leurs productions artistiques sur le thème des économies d'eau et d'énergie.

Les lauréats se sont vus remettre les lots par M. Clément RAMPON, animateur de l'éco-entreprise Eco CO2, Sébastien JAVOGUES, président de la CC Arve & Salève et Mme METRAL, représentant la mairie d'Arthaz PND.

Félicitations aux élèves et à l'équipe d'enseignement pour leurs réalisations et succès.



ERRATUM

La somme que Arthaz Entraide a eu le plaisir de remettre à la famille de Matt est de 8000 euros et non pas de 800 euros comme mentionné dans l'article du bulletin précédent.

Encore toutes nos excuses pour cette erreur.



Journée des véhicules anciens

Le dimanche 23 avril, Arthaz Entraide a organisé sa première journée des véhicules anciens.

Cette nouvelle manifestation avait pour but de remplacer notre historique Salon de la moto ancienne dont la dernière édition datait de 2019.

Pour notre association, les objectifs de cette journée étaient de proposer une animation gratuite et ouverte à tous à Arthaz, tout en récoltant des fonds pour l'association « Dans la roue d'Aurélien ».

Grâce à la mobilisation de tous nos bénévoles et à une météo clémente, cette première journée des véhicules anciens fut un succès. Plus de 150 véhicules sont venus s'exposer autour de la salle communale, le tout dans une ambiance sympathique.

Au final, 4 500 € ont été collectés et reversés à l'association « Dans la roue d'Aurélien », ce qui constitue une très belle réussite pour une première édition.

Depuis la reprise post-Covid il y a un an, les événements organisés par Arthaz Entraide ou auxquels l'association a participé ont permis de reverser plus de 13 000 € à des personnes en ayant besoin!

Ces succès nous encouragent à poursuivre nos actions et nous vous donnons rendez-vous le 14 octobre 2023 pour notre traditionnel loto à la salle communale.



Repas des anciens

Après deux années de repas « à emporter » en raison des conditions sanitaires, c'est avec grand plaisir que les membres de l'association Familles Rurales ont pu inviter les plus anciens de la commune autour d'une table.

Dimanche 19 mars, près de 120 convives se sont retrouvés à la salle communale pour un déjeuner convivial, servi par les membres de l'association et quelques membres du conseil municipal.

Cette année la journée était placée sous le thème «Arthaz d'autrefois» l'occasion pour certains de feuilleter d'anciens cahiers scolaires chinés dans les greniers et de se retrouver sur d'anciennes photos de classe.

Pour terminer le repas, du haut de leurs 95 ans, les doyens ont été mis à l'honneur Denise GILLARD et Roger BOCCARD.

L'association organise jeudi 8 juin une sortie avec le voyage Gal, direction l'Abbaye de Hautecombe et le canal de Savières.

Cette journée est ouverte à tous les arthaziens, pour plus d'information : frarthaz@gmail.com ou [06 60 71 72 61](tel:0660717261).



Pompiers

Manœuvre au centre de secours et d'incendie d'Arthaz avec 3 pythons. Merci à Alexandra, Marie-Line, Mickael, Simon, Benjamin, Régis et Baptiste pour leur participation.

L'occasion pour eux de faire le point sur les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie)

Si vous êtes intéressé pour devenir pompier volontaire, vous pouvez contacter le Chef DE CENTRE d'ARTHAZ, GUIMET Michael au [06 82 17 20 21](tel:0682172021)





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reignier-Esery, le 22/06/2023

Les agriculteurs et les agricultrices d'un territoire sont les garants de l'alimentation locale et d'une activité économique à préserver. Respectons-les !

1/2

Arve & Salève travaille avec les agriculteurs et agricultrices de son territoire sur divers sujets visant à maintenir une agriculture locale de qualité. Parmi les sujets prégnants, il en est un qui bénéficie d'une opération de communication en ce début d'été. Il s'agit de pointer du doigt les gestes inappropriés que les usagers peuvent avoir à leur rencontre au quotidien. Des gestes faits par méconnaissance, par imprudence ou tout simplement par manque de respect envers les agriculteurs eux-mêmes, leur bétail ou leur exploitation. Or chacun de ces gestes déplacés peut avoir des conséquences.

Une campagne menée sur les réseaux sociaux

Six thématiques ont été retenues lors des groupes de travail qui ont eu lieu depuis le début d'année. Le parti pris était de montrer les gestes inopportuns tout en indiquant pourquoi ils le sont et quelle est la conduite à tenir pour les éviter. Il ne s'agit pas d'interdire pour interdire mais d'expliquer concrètement les conséquences de chaque acte.

Les 6 thématiques vont être diffusées sur Facebook dès la mi-juin pour interpeller le grand public sur ces questions. Les agriculteurs, agricultrices, communes et élus concernés sont mis à contribution pour relayer ce message.

Les thématiques abordées par la campagne

Les chiens doivent être tenus en laisse. Les laisser courir dans un pré peut effrayer le bétail qui peut se faire mal. Quant aux crottes qui souillent l'herbe que les vaches vont brouter plus tard, cela provoque une maladie grave et incurable, la néosporose qui fait avorter les vaches.

Les déchets ne doivent pas être laissés dans les champs ou à leurs abords. Ils peuvent blesser les animaux (tessons de bouteilles, canettes...) ou tout simplement polluer les sols. Un champ est une propriété privée et non pas une décharge.

Le ramassage de fruits ou de légumes est un vol ! Tous les fruits et légumes cultivés par un agriculteur ou une agricultrice représentent sa source de revenu et sont sa propriété tant qu'il ne les a pas vendus en magasin ou à la ferme. Prendre « juste une pomme » ou « juste un chou » multiplié par un grand nombre de personnes, c'est autant de produits en moins à la vente.



Arve & Salève Communauté de Communes – Maison Cécile Bocquet – 160 Grande Rue – 74 930 REIGNIER-ESERY
www.arve-saleve.fr – contact@arve-saleve.fr – 04 50 43 46 14

ARBUSIGNY – ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME – LA MURAZ – MONNETIER-MORNEX – NANGY – PERS-JUSSY – REIGNIER-ESERY – SCIENTRIER

Un pré ou un champ cultivé ne se traverse pas à pied, à vélo ou à cheval. Il faut rester sur les chemins et sentiers qui les bordent. Piétiner un champ de foin ou autre, aplatit les tiges, empêche de les ramasser ou les rend impropres à la consommation des animaux.

La vitesse des tracteurs sur la route est limitée. Il en va de la sécurité de tous. Lorsque les usagers sont amenés à suivre un tracteur sur la route, il s'agit de rester patient et prudent. Doubler un tracteur avec une mauvaise visibilité peut provoquer de graves accidents. Insulter son conducteur ne peut pas le faire accélérer !

Enfin, la question de l'odeur très forte qui émane des épandeurs à fumier et à lisier à certaines époques de l'année est récurrente ! Nous avons la chance de vivre dans un territoire encore rural avec des agriculteurs et agricultrices qui cultivent leurs terres en grande majorité avec des méthodes les plus respectueuses possibles de l'environnement et de la santé. Il vaut mieux un peu d'odeur temporairement que pas d'odeur et l'utilisation de produits chimiques.

2/2

Multiplier les contacts pour faire connaître l'activité

Les agriculteurs et agricultrices ont à cœur de faire connaître leur activité et d'être en contact avec les habitants du territoire. Arve & Salève va continuer son travail avec eux en mettant en valeur leur travail, leur production, leur histoire... L'agriculture locale dépend d'hommes et de femmes engagés pour l'avenir de nos terres, de notre alimentation, de nos paysages. Cela vaut la peine de les connaître, de visualiser leurs exploitations et de préserver les terres qui leur permettent de produire. Un bel enjeu qu'Arve & Salève est prête à relever à leurs côtés.

Contact Presse : Anne Colé Guillaumin - anne.coleguillaumin@arve-saleve.fr – 06 21 36 31 70

Contact technique : Sophie Renon - sophie.renon@arve-saleve.fr



Arve & Salève Communauté de Communes – Maison Cécile Bocquet – 160 Grande Rue – 74 930 REIGNIER-ESERY
www.arve-saleve.fr – contact@arve-saleve.fr – 04 50 43 46 14

ARBUSIGNY – ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME – LA MURAZ – MONNETIER-MORNEX – NANGY – PERS-JUSSY – REIGNIER-ESERY – SCIENTRIER



TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEPAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, il est possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, **tous les emballages sans exception** : en métal, plastique, les papiers, cartonnages, et briques alimentaires.

Un geste de tri logique, utile et simple !

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

- Journaux et magazines
- Prospectus et catalogues
- Courriers, enveloppes et autres papiers
- Emballages en plastique
- Emballages en papier et carton
- Emballages en métal



Guide du tri



Disponible sur Google Play

Disponible sur l'App Store



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Bouteilles en verre
- Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER

- Ordures ménagères
- Objets en plastique
- Vaisselle cassée
- Tissus sanitaires



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 15 décembre 2022 – 18h30

Secrétaire de séance: Monsieur Bruno THABUIS

Présents: Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DE SERRA Marion, DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, SAGE Aurélie et Messieurs MIGNOT Bruno, GAUFFRENET Aurélien, Olivier GARNIER, Alphonso BECERRA.

Arrivée Christelle METRAL à 18h42: vote à compter de la délibération n°DEL2022.08.04

Arrivée Laetitia PAILLION à 18h51: vote à compter de la délibération n°DEL2022.08.06

Arrivée Nicolas METRAL à 18h59: vote à compter de la délibération n°DEL2022.08.07

Arrivée GREGORIS Romain à 19h31: vote à compter de la délibération n°DEL2022.08.10

Pouvoirs: Néant

Excusés: Patricia COURIOL, Marielle DONCHE

Absents: ODE Philippe, PITTERMAN Nathalie

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1. Désignation du secrétaire de séance: Monsieur Bruno THABUIS

Point 2

DEL2022.08.01: Adopté à l'unanimité

2. Approbation du PV du 15 décembre 2022

Point 3

DEL2022.08.02: Adopté à l'unanimité

3. Rapport des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétée le 15 septembre 2020.

Point 4

DEL2022.08.03: Adopté à l'unanimité

4. FINANCES – Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2023.

Point 5

DEL2022.08.04: Adopté à l'unanimité

5. FINANCES – Décision modificative au Budget Primitif 2022 N°4.

Point 6

DEL2022.08.05: Adopté à l'unanimité

6. FINANCES – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Point 7

DEL2022.08.06: Adopté à la majorité

7. FINANCES – Adoption d'un protocole transactionnel – MSP ATTOLLO (ascenseur)

Point 8

DEL2022.08.07: Adopté à l'unanimité

8. RH – Suppressions de postes

Point 9

DEL2022.08.08: Adopté à l'unanimité

9. RH – Modification du tableau des emplois

Point 10

DEL2022.08.09: Adopté à l'unanimité

10. Convention tripartite d'adhésion au Conseil en Energie auprès de la Commune d'Arthaz PND

Point 11

DEL2022.08.10: Adopté à l'unanimité

11. Règlement de fonctionnement, convention d'utilisation et tarifs des salles communales

Point 12

12. Avancée des projets en cours

Point 13

13. Point sur les commissions communales

Point 14

14. Point sur l'intercommunalité

Point 15

15. Dates prévisionnelles des prochains conseils: mardi 31 janvier ou 7 février 2023.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h55.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 7 février 2023 – 19h00

Secrétaire de séance: Madame Patricia COURIOL

Présents: Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Mesdames Marielle DONCHE, DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, Christelle METRAL, SAGE Aurélie et Messieurs, GAUFFRENET Aurélien, Olivier GARNIER, GREGORIS Romain.

Laetitia PAILLION: démissionnaire

Pouvoirs: METRAL Nicolas a donné pouvoir à CHABOD Frédéric

Excusés: THABUIS Bruno, MIGNOT Bruno, Alphonso BECERRA

Absents: DE SERRA Marion, ODE Philippe, PITTERMAN Nathalie

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1. Désignation du secrétaire de séance: Madame Patricia COURIOL

Point 2

DEL2023.01.01: Adopté à l'unanimité

2. Approbation du PV du 15 décembre 2022

Point 3

DEL2023.01.03: Adopté à l'unanimité

3. Rapport des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétée le 15 septembre 2020

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 7 février 2023 – 19h00

Point 4

DEL2023.01.03: Adopté à la majorité

4. FINANCES – Passage à la nomenclature M57: modalités de gestion des amortissements – adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis (option pour l'amortissement linéaire), fixation du seuil des biens de faible valeur.

Point 5

DEL2023.01.04: Adopté à l'unanimité

5. FINANCES – Subventions accordées par le CM

Point 6

DEL2023.01.05: Adopté à l'unanimité

6. FINANCES – Convention avec la FOL 74 – année 2023

Point 7

DEL2023.01.06: Adopté à l'unanimité

7. RH – Tableau des emplois

Point 8

DEL2023.01.07: Adopté à l'unanimité

8. RH – Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Point 9

DEL2023.01.08: Adopté à l'unanimité

9. Arve et Salève – Programme Local de l'Habitat (PLH)

Point 10

DEL2023.01.09: Adopté à l'unanimité

10. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Point 11

DEL2023.01.10: Adopté à l'unanimité

11. Création et Règlement de fonctionnement du marché hebdomadaire d'Arthaz PND

Point 12

12. Avancée des projets en cours

Point 13

13. Point sur les commissions communales

Point 14

14. Point sur l'intercommunalité

Point 15

15. Dates prévisionnelles des prochains conseils: mardi 28 mars 2023.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h40.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2023 – 19h00

Secrétaire de séance: Madame Christelle METRAL

Présents: Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, THABUIS Bruno, Mesdames, DE SERRA Marion, DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, Christelle METRAL, SAGE Aurélie, PITTERMAN Nathalie et Messieurs, GAUFFRENET Aurélien, Olivier GARNIER, GREGORIS Romain, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Alphonso BECERRA.

Pouvoirs: Marielle DONCHE a donné pouvoir à Aurélien GAUFFRENET

Vanessa GRUEL a donné pouvoir à Bruno THABUIS

Olivier GARNIER a donné pouvoir à Christelle METRAL

Excusés: Sandrine DURAND

Absents: ODE Philippe

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1. Désignation du secrétaire de séance: Madame Christelle METRAL

Point 2

DEL2023.02.01: Adopté à la majorité

2. Approbation du PV du 7 février 2023

Point 3

DEL2023.02.02: Adopté à l'unanimité

3. Rapport des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétée le 15 septembre 2020

Point 4

DEL2023.02.03: Adopté à l'unanimité

4. Démissions du Conseil Municipal.

Point 5

DEL2023.02.04: Adopté à l'unanimité

5. FINANCES – Approbation du CA et du CG 2022

Point 6

DEL2023.02.05: Adopté à l'unanimité

6. FINANCES – Affectation du Résultat 2022

Point 7

DEL2023.02.06: Adopté à la majorité

7. FINANCES – Vote des taux d'impôts 2023

Point 8

DEL2023.02.07: Adopté à l'unanimité

8. FINANCES – Vote du BP 2023

Point 9

DEL2023.02.08: Adopté à l'unanimité

9. FINANCES – Attribution de subventions

Point 10

DEL2023.02.09: Adopté à l'unanimité

10. FINANCES – Plan de financement du SYANE 2023

Point 11

DEL2023.02.10: Adopté à l'unanimité

11. FINANCES – Tarification du marché hebdomadaire

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2023 – 19h00

Point 12

DEL2023.02.11 : Adopté à l'unanimité
12. FINANCES – Mise en place d'astreintes financières pour les infractions à l'urbanisme

Point 13

DEL2023.02.11 : Adopté à l'unanimité
13. FINANCES – Mise en place d'astreintes financières pour les infractions à l'urbanisme.

Point 14

DEL2023.02.12 : Adopté à l'unanimité
14. RH – Prestations sociales (arbre de Noël)

Point 15

15. Avancée des projets en cours

Point 16

16. Point sur les commissions communales

Point 17

17. Point sur l'intercommunalité

Point 18

18. Dates prévisionnelles des prochains conseils : mardi 2 mai 2023 et mardi 13 juin 2023
Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 45.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 2 mai 2023 – 19h00

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier GARNIER

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, THABUIS Bruno, Mesdames GRUEL Vanessa, Christelle METRAL, SAGE Aurélie, PITTERMAN Nathalie et Messieurs, GAUFFRENET Aurélien, Olivier GARNIER, GREGORIS Romain, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno.

Pouvoirs : Alphonso BECERRA a donné pouvoir à Aurélie SAGE
Sandrine DURAND a donné pouvoir à Vanessa GRUEL

Excusés : Marion DE SERRA, Marielle DONCHE

Absents : ODE Philippe

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1. Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Olivier GARNIER

Point 2

DEL2023.03.01 : Adopté à l'unanimité
2. Approbation du PV du 28 mars 2023.

Point 3

DEL2023.03.02 : Adopté à l'unanimité
3. Rapport des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétée le 15 septembre 2020.

Point 4

DEL2023.03.03 : Adopté à l'unanimité
4. ENFANCE : Mise à jour du règlement de fonctionnement des services péri et extrascolaires.

Point 5

DEL2023.03.04 : Adopté à la majorité
5. ENFANCE : Modification de la grille tarifaire des services péri et extrascolaires.

Point 6

DEL2023.03.05 : Adopté à l'unanimité
6. URBANISME : Lancement modification n° 2 du PLU.

Point 7

DEL2023.03.06 : Adopté à l'unanimité
7. URBANISME : Avenant n° 2 à la convention Service Commun d'Urbanisme Arve & Salève.

Point 8

DEL2023.03.07 : Adopté à l'unanimité
8. FINANCES – Vote du BP 2023.

Point 9

DEL2023.03.08 : Adopté à l'unanimité
9. Désignation référent déontologue des élus.

Point 10

DEL2023.03.09 : Adopté à l'unanimité
10. FINANCES – Subventions accordées par le CM.

Point 11

11. Avancée des projets en cours

Point 12

12. Point sur les commissions communales

Point 13

13. Point sur l'intercommunalité

Point 14

14. Dates prévisionnelles des prochains conseils : mardi 13 juin 2023.
Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 44.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 27 juin 2023 – 19h20

INFORMATION AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, les délibérations prises pendant les séances de conseil municipal ne seront désormais plus affichées en mairie. L'ensemble des actes administratifs sont désormais disponibles sur le site internet de la mairie, sur <https://www.arthaz-pont-notre-dame.fr/> onglet « MAIRIE » puis « Actes administratifs », où les usagers pourront retrouver l'ensemble de toutes les décisions prises par le Maire ou le Conseil Municipal.

Cependant, une liste des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie. En cas de besoin, vous pourrez faire une demande de copie de la délibération souhaitée au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

Secrétaire de séance: Madame Sandrine DURAND
Présents: Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, THABUIS Bruno, Mesdames, Sandrine DURAND, Marielle DONCHE, Christelle METRAL et Messieurs, GAUFFRENET Aurélien, GREGORIS Romain, Alphonso BECERRA.
Pouvoirs: METRAL Nicolas a donné pouvoir à Frédéric CHABOD
Olivier GARNIER a donné pouvoir à Christelle METRAL
Bruno MIGNOT a donné pouvoir à Bruno THABUIS
Aurélie SAGE a donné pouvoir à Alphonso BECERRA
Excusés: Marion DE SERRA, GRUEL Vanessa, PITTERMAN Nathalie
Absents: ODE Philippe
Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1. Désignation du secrétaire de séance: Madame Sandrine DURAND

Point 2

DEL2023.04.01: Adopté à l'unanimité
2. Rapport des décisions du Maire prises en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétée le 15 septembre 2020.

Point 3

DEL2023.04.02: Adopté à l'unanimité
3. ENS – Espace Naturel Sensible – Plateau de Loëx – Répartition des charges financières entre la commune de Bonne et la commune d'Arthaz PND – période 2018 – 2022

Point 4

DEL2023.04.03: Adopté à l'unanimité
4. RH – Modalités d'attribution d'un cadeau pour un agent.

Point 5

DEL2023.04.04: Adopté à la majorité
5. Approbation de la convention de mise en place du service de police pluri-communale d'Arve et Salève.

Point 6

DEL2023.04.05: Adopté à l'unanimité
6. FINANCES – Subventions associations.

Point 7

DEL2023.04.06: Adopté à l'unanimité
7. SYANE – Confirmation de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au SYANE pour les investissements et la maintenance/ exploitation.

Point 8

8. Avancée des projets en cours

Point 9

9. Point sur les commissions communales

Point 10

10. Point sur l'intercommunalité

Point 11

11. Dates prévisionnelles des prochains conseils: mardi 12 septembre 2023.
Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h57.



DÉMARCHAGE

FRAUDULEUX

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique

ADIL HAUTE-SAVOIE
04 50 45 79 72

Profitez gratuitement de conseils personnalisés pour mener à bien votre projet de rénovation énergétique.

2 LORS DE LA PRISE DE CONTACT AVEC UNE ENTREPRISE ET AVANT DE SIGNER UN CONTRAT



Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou sur un site internet que vous ne connaissez pas, et ne signez rien le jour-même.

MÉFIEZ-VOUS :

- des entreprises qui proposent des travaux sans visite et des tarifs très avantageux.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire
- Demandez plusieurs avis et comparez-les avec ceux de différentes entreprises
- Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligible sur le site MaPrimeRénov'
- En cas de doute, contactez ADIL Haute-Savoie www.adil74.org



1 EN CAS DE DÉMARCHAGE FRAUDULEUX



Les services publics ne démarchent JAMAIS, que ce soit par mail, par téléphone ou à votre domicile.

Dans leur approche commerciale ou la présentation de leurs sociétés, certaines entreprises se réclament des services publics (ministères, mairies, ADEME, Anah, ANIL/ADIL, etc.) ou des entreprises du secteur de l'énergie (EDF, ENGIE, ENEDIS, etc.).

MÉFIEZ-VOUS :

- 1- des offres commerciales émanant de sociétés cherchant à entretenir la confusion avec des organismes officiels, tels que : « centre national de... », « agence nationale (ou régionale) de... », « institut de... », « service de... ».
- 2- des interlocuteurs qui prétendent appeler de la part d'un tiers (ministères, mairies, ADEME, Anah, ANIL/ADIL, etc.)

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Ne donnez jamais suite au démarchage à domicile ou téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique (par exemple : changement de chaudière, isolation de la toiture, installation de panneaux solaires, etc.)
- Évitez de laisser vos coordonnées téléphoniques sur internet
- Appelez votre ADIL
- Vérifiez l'exactitude du coût et des aides annoncés : france-renov.gouv.fr
- Prenez le temps de la réflexion et de la comparaison (si vous avez signé un contrat à la suite d'un démarchage à domicile, vous bénéficiez d'un **délaï de rétractation de 14 jours** (il n'existe pas de commission d'attribution de dossiers d'aides aux travaux !)
- Assurez-vous que les entreprises bénéficient bien des labels de qualité annoncés : france-renov.gouv.fr, ecologie.gouv.fr
- Lisez l'intégralité des documents avant de signer

3 APRÈS LA RÉALISATION DES TRAVAUX



Ne signez jamais l'attestation de fin des travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- En cas de problème rencontré avec une entreprise RGE, vous pouvez faire un signalement sur le site france-renov.gouv.fr
- Faites-vous assister par une association agréée de protection des consommateurs telle que l'UFC-Que Choisir ou la CLCV
- Signalez les difficultés rencontrées avec l'entreprise sur la plateforme en ligne de la DGCCRF : SignalConso
- Signalez les manquements du professionnel en contactant la [conciliateur de justice](http://Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de votre département
Faites appel à un <a href=).
- Saisissez le Juge des Contentieux de la Protection

EN SAVOIR PLUS SUR LES BASES LÉGALES



Depuis la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement interdit.

Texte de référence : Code de la consommation

- Interdiction sectorielle de démarchage téléphonique : L.223-1 alinéa 3
- Abus de faiblesse : L.121-8 et suivants
- Pratiques commerciales agressives : L.121-6 et L.121-7
- Pratiques commerciales trompeuses : L.121-2 à L.121-5
- Tromperie : L.441-1 à L.441-6
- Contrats conclus à distance et hors établissement : L.221-1 à L.221-29
- Information du consommateur sur les prix : L.112-1 et arrêté n° 83-50/A du 3 octobre 1983 relatif à la publicité des prix de tous les services

ADIL Haute-Savoie 4 avenue de Chambéry 74000 ANNECY
tel 04 50 45 79 72 www.adil74.org
www.facebook.com/pls.adil74 www.linkedin.com/company/adil74

Signez-vous sur nos réseaux sociaux



Tempête du 22 juin 2023

La forte tempête du 22 juin 2023 a causé de nombreux dégâts sur la commune

- Arbres et branches cassés
- Coupure d'électricité – une cinquantaine de foyer concernée pendant plusieurs heures
- Pots de fleurs renversés



Travaux

Afin de sécuriser la circulation, nous avons procédé au remplacement des barrières de sécurité qui se trouvaient sous le pont de l'autoroute car ces dernières étaient en très mauvais état.





Ces incivilités prennent un temps considérable aux employés communaux auxquels s'ajoutent les risques sanitaires éventuels (odeurs, nuisibles, pollution...).

Concernant les ordures ménagères, la taille maxi des sacs que les conteneurs peuvent recevoir est de 80 litres.

L'espace de tri ne reçoit pas les encombrants qui doivent être déposés à la déchetterie (gravats, mobiliers, métaux...).

Vous pouvez trouver les horaires d'ouverture de la déchetterie à la fin de ce bulletin et sur le site de la mairie.

MERCI DE RESPECTER VOTRE ENVIRONNEMENT



Pétanque organisée par SALEVE AUTO

La rentrée des classes

Loto organisé par les pompiers

Octobre rose - Pièce de théâtre - Organisée par le comité des fêtes

Loto organisé par ARTHAZ ENTRAIDE

Loto organisé par ARTHAZ SPORT

Soirée antillaise organisée par MABOUYA

Samedi 26 Août

Lundi 4 septembre

Samedi 30 septembre

Samedi 7 octobre 2023

Samedi 14 octobre 2023

Samedi 18 novembre 2023

Samedi 25 novembre 2023

Merci de consulter le panneau lumineux d'information, le site internet ou de contacter la mairie pour valider les informations relatives aux dates et horaires.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

94, route de Pont Notre-Dame
74 380 Arthaz Pont Notre-Dame

Tél : 04 50 36 01 78

Mail : mairie@arthazpnd.fr

Heures d'ouverture mairie :

lundi de 9h à 12h
mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h
mercredi de 9h à 12h
jeudi de 9h à 12h
vendredi de 9h à 12h
samedi : fermé

POSTE

Tél : 04 50 36 03 01

Heures d'ouverture Poste :

lundi de 8h30 à 12h
mardi de 8h30 à 12h
mercredi : fermé
jeudi de 8h30 à 12h
vendredi de 8h30 à 12h
samedi de 9h à 12h

Heures d'ouverture Bibliothèque :

jeudi de 14h à 18h

Gendarmerie Reignier-Esery

Tél : 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe

Tél : 04 50 95 71 63

Dépannage eau

Tél : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement

Tél : 06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et Salève

Tél : 04 50 43 46 14

La déchèterie des Rocailles



Ouverture

Du lundi au samedi

(sauf jours fériés)

8h30 à 12h - 14h à 18h15

Déchèterie intercommunale des
Rocailles

1496 route des Rocailles
Reignier-Esery

04 50 43 46 14

Rédaction Commission communication : Sandrine DURAND, Bruno MIGNOT, Olivier GARNIER,
Vanessa GRUEL et Bruno THABUIS.

Directeur de la publication : Régine MAYORAZ

Mise en page et impression Offset Service – Reignier 04 50 43 43 02

Tiré à 800 exemplaires sur papier 100%

